Mort de Mohamed Bendriss en marge des émeutes : la famille porte plainte contre la hiérarchie du Raid et la procureure de Marseille

Par M.DG.

Selon une information révélée par notre consœur de "20 Minutes" et confirmée par son avocat, la veuve de Mohamed Bendriss, mortellement touché par des tirs de LBD (lanceur de balles de défense) en marge des émeutes qui avaient secoué la cité phocéenne début juillet, va porter plainte contre X, pour non dénonciation de crime. Une action en justice qui cible explicitement la hiérarchie du Raid, l'unité d'élite de la police qui avait été déployée dans la ville pour des opérations de maintien de l'ordre. Me Arié Alimi, conseil de la famille, a également annoncé qu'il allait poursuivre la procureure de Marseille Dominique Laurens, pour violation du secret de l'instruction et diffamation.

"*Les articles de Mediapart et de Libération nous ont permis de comprendre que la hiérarchie du Raid avait connaissance de l'implication de ses fonctionnaires et avait monté une cellule de crise trois semaines avant qu'ils ne soient interrogés par l'IGPN (inspection générale de la police nationale, NDLR). Il y a eu non dénonciation d'un crime pour leur permettre de se concerter et éventuellement de réduire leur responsabilité pénale*, a déclaré cet après-midi Me Alimi à *La Provence*, *Ce sera à l'enquête de déterminer qui, au sein du Raid avait l'obligation de dénoncer et ne l'a pas fait*."

En cours de rédaction, la plainte devrait, toujours selon l'avocat, être déposée dans un jour ou deux auprès du parquet de Marseille. L'affaire, pourrait toutefois être dépaysée (traitée par une autre juridiction), au vu de la citation directe dont Dominique Laurens, procureure de la République, devrait faire l'objet dans des délais similaires.

À la magistrate du parquet, la famille de Mohamed Bendriss reproche d'avoir, par voie de communiqué rendu public le 10 août dernier, établi des liens entre la présence du jeune homme sur les lieux des tirs et des faits de pillages survenus un peu plus tôt dans un magasin d'une rue proche. "*Nous avons la certitude que la procureure a menti. Elle n'aurait pas dû faire ce communiqué évoquant la présence de Mohamed Bendriss un peu plus tôt, qui n'avait rien à voir avec les faits. Elle a aussi affirmé qu'il avait tenté de voler quelque chose, mais aucun élément du dossier ne permet de l'affirmer*", estime encore l'avocat.

Début août, soupçonnés d'être à l'origine de la mort de Mohamed Bendriss, trois policiers du Raid avaient été mis en examen du chef de "violence avec arme ayant entraîné la mort sans intention de la donner" et placés sous contrôle judiciaire. Lequel prévoyait notamment leur mise à l'écart de toute opération liée à des violences urbaines ou à de grands événements sur la voie publique.

Restez connecté à votre région à partir de 1 € !

Je m'abonne à 1 €*